

"ce que J'espere que vous apprendrez ... par les lettres qu'il vous escrira quelque temps apres son arrivée à Turin, puisque l'indisposition de S.A.R. ne le permettra pas d'agir si promptement pour le servir en tout ce qu'ils pourront.

L'on parle icy d'une lettre que ... le Resident [von Frankreich, François] M o u s l i e r a escrit a[ux] ... 13. Cantons¹ par ordre de sa Ma.^{té} [König L u d w i g XIV.], mais l'on ne dit pas encor ce à quoy ... les dits Cantons se resoudront sur sela [- vermutlich ging es um die Erklärung an die Adresse Frankreichs, das Bündnis buchstabengetreu einhalten zu wollen -], ainsy ... Je ne puis encor rien vous escrire des sentiments de ... [Schultheiss und Rat] de Lucerne.

Je viens de recevoir une lettre de Mons.^r le Chevalier [Rudolf] M ö h r qui arriva le 28. d'octobre à Milan en bonne santé, et en partoit le 29. pour continuer son voyage à Lucque [=Lucca], et tacheroit au plustost d'estre icy de retour. Qui est tout ce que Je puis vous escrire en reponce de la vostre du 4. du courant, vous priant de temps en temps de me faire part des nouvelles que vous pourrez avoir lesquelles ie tiendray secretes".

1) Vermutlich handelt es sich dabei um AH 7/48 und 49, s. auch AH 34/79.

Original, mit Siegel. - AH 61, 161-162a [aus einem andern Bande stammend, ist das Dokument hier willkürlich lose eingereiht] - Blatt 162^v und 162a leer

88

1669 November 19., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
[AN DEN ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Je vous remercie ... de la lettre qu'il vous a pleû m'escrire le 18. du courant que Je viens à l'instant mesme de recevoir. J'ay esté bien ayse d'apprendre les particularités que vous me mandéz, et vostre sentiment sur les affaires presente, il ne se parle plus icy de Diette ny generale ny particuliere [d.h., dass Schultheiss und Rat nicht mehr beabsichtigen, eine Tagsatzung einzuberufen], ainsy il n'y a pas apparance avant les festes de Noel, qu'il s'en veuille point tenir [- die erste Tagsatzung des Jahres 1670 fand am 3. Februar in Luzern statt und wurde von den V kath. Orten besucht; Stadt und Amt Zug war dabei nicht durch Beat II. Zurlauben vertreten -]¹, nous de-

meurerons sur les escoutes de toutes choses, et nous nous informerons de ce qui se dira et passera.

Hier par les lettres que i'ay reçeu de S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] du 9.^{me} du courant, J'apprend comme ... vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte], estoit arrivéz à Turin, sa ditte A.R. m'escrit qu'elle le verra tres volontiers, et qu'elle luy donnera un Employ dans ses Troupes où[!] les ... [60] pistoles par an, ainsy qu'on luy a promis le tout à vostre consideration ..., et dans l'assurance que Je luy ay donné de vostre amitié et affection pour son Royal service mais qu'il ne falloit pas divulger les choses qu'elle veut faire pour ... vostre fils, affinque cela ne porte pas consequence pour des autres. Ces M.^{rs} mes amys ausquels Je l'ay recommandéz, m'escrivent qu'ils l'obligeront et serviront de tout leur pouvoir, ainsy ... vous voyéz que J'ay donné un bon et avantageux Establissement à ... vostre fils, qui sont des effets de l'assurance que Je vous ay tousiours donné de vous vouloir servir utilement et toute vostre Maison ..., Je finis puisque la Barque [- Schiffsverbindung über den Vierwaldstättersee -] veut repartir ...

Par le Prochain ordinaire J'envoyray vostre lettre à ... vostre fils".

1) s. EA VI 1, 786 (Nr. 501)

Original - AH 61, 163-164 [aus einem andern Bande stammend, ist das Dokument hier willkürlich lose eingereiht]

1669 November 12., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [A.O. SAV. AMBASSADOREN VICTOR-EMANUEL DE BERTRAND, SIEUR] DE LA PEROUSE, [AN DEN ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Dans le temps que ... vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte] est party pour la cour, J'ay eu le malheur de ne me trouver pas a Lucerne, ainsy ie n'ay pas pu satisfaire a l'empressement que j'avois de luy rendre mes services. Je fus obligé de partir en diligence pour aller voir a soleurre mon frere et ma soeur [Kinder des François de Bertrand, Sieur de L a P é r o u s e] qui sont allés en allemagne. Et comme mon frere a esté surpris d'une fievre, il